

## PROPOSTIONS REGLEMENT AGILITY FCI 2023 / 2028

**ATTENTION : ce document fait suite à la réunion des délégués FCI le 3 Octobre 2021. Ces informations, que nous sommes autorisés à diffuser, ne sont que des propositions qui doivent être validées par le comité de la FCI courant du premier semestre 2022.**

Nous devons néanmoins pour des raisons pratiques les anticiper, et c'est l'objet de cette diffusion.

L'ensemble des délégués FCI de chaque pays ont fait des propositions pour modifier certains points du règlement agility à partir de janvier 2023. Chacune de ces propositions a été soumise au vote par l'ensemble des délégués.

Suite aux remontées lors de la dernière consultation, il apparait qu'une majorité de licenciés, souhaitent que le règlement FCI AGILITY soit appliqué dans sa totalité à partir de 2023. C'est dans ce sens que va l'avis du GTA, et cela concerne notamment nos catégories actuelles A, B, C, et D différentes des catégories FCI actuelles : S, M et L.

Les discussions des délégués FCI ont notamment porté sur la proposition d'augmenter le nombre de catégories. Le vote des délégués s'est porté sur 4 catégories en introduisant une catégorie intermédiaire (I) entre M et L.

S < 35 cm

35 cm ≤ M < 43 cm

43 cm ≤ I < 48 cm

L ≥ 48 cm

**Le GTA demande à la commission CNEAC de prendre en compte ces propositions qui lorsqu'elles seront validées par le comité de la FCI, seront ensuite soumises à l'accord de la SCC pour une application en janvier 2023.**

### Impact sur les futures hauteurs de sauts :

	Futures Catégories	S < 35	35 ≤ M < 43	43 ≤ I < 48	L ≥ 48
Catégories France	Hauteur saut	30	40	50	60
A < 37	30	0	+10		
37 ≤ B < 47	40		0	+ 10	
C ≥ 47	60			- 10	0
D			0	+ 10	+ 20

Nous tenons également à vous informer de deux autres propositions des délégués en attente toujours de la validation de la FCI, mais qui auront un impact direct sur les pratiques et entraînements.

- Le tunnel souple (ou chaussette) sera abandonné de la liste des obstacles FCI,
- Les zones de montée de la passerelle et de la palissade ne seront plus jugées (les descentes seront jugées),
- En ce qui concerne la balançoire, rien de changé (jugement de la montée et de la descente).

## AUTRES PROPOSITIONS

### **1. CALCUL TPS GRADE 1**

Suite à plusieurs remontées de la part de juges ou concurrents s'inquiétant du fait que des équipes en grade 1 sans pénalité de parcours soient pénalisées par des dépassements de TPS malgré une vitesse d'évolution correcte. Après étude, le calcul automatique du TPS est modifié de la façon suivante (TPM inchangé)

Le TPS est calculé en prenant la valeur médiane des trois temps suivants :

- 1 - La moyenne des temps réalisés par les chiens terminant le parcours dans la catégorie, majoré de 20 %).
- 2 - Le temps obtenu en divisant la longueur du parcours par la vitesse minimale de référence définie sur le tableau ci-dessous

EPREUVE	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
AGILITY	2,1	2,3	2,6	2,1
JUMPING	2,4	2,5	2,8	2,3

- 3 - Le temps obtenu en divisant la longueur du parcours par la vitesse maximale de référence définie sur le tableau ci-dessous

EPREUVE	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
AGILITY	3,50	3,70	4,00	3,50
JUMPING	3,80	4,00	4,30	3,80

### **2. MONTEE AUTOMATIQUE EN 3 :**

Cette montée automatique est jusqu'à présent gelée du fait de la pandémie et de ses conséquences sur les concours. Nous proposons de repousser cette montée automatique au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Des changements de catégories auront probablement lieu en 2023, et il nous paraît plus juste d'attendre ces changements pour remettre cette mesure en route. La montée volontaire en grade 3 reste d'actualité.

### **3. SELECTIFS EO-EDF 2023**

Pour les sélectifs de l'année 2023, les qualificatifs seront demandés sur 5 épreuves d'Agility et 3 épreuves de jumping obtenues avec 5 points de pénalité au maximum, en Agility et en Jumping) et avec 3 juges différents en Agility et 3 juges différents en Jumping).

Si le nombre de demandes d'engagement à un sélectif dépasse le quota d'accueil dans la catégorie, les demandes sont prises en compte selon l'ordre décroissant

de la moyenne pondérée des deux médianes des vitesses exhibées (médiane Agility et médiane Jumping). Un exemple sera donné.  
Ces qualificatifs demandés seront obtenus sur l'année 2022 en vue des sélectifs 2023.